

Objectif de placement

Ce Fonds vise à fournir aux investisseurs une exposition diversifiée, directe ou indirecte, à des investissements liés à des actifs dont la capacité à générer des revenus et la valeur de remplacement tendront à protéger le portefeuille à moyen et long terme contre l'impact de l'inflation. Plusieurs des investissements présentant ces caractéristiques sont des titres de participation, que l'on peut trouver dans les secteurs de l'infrastructure, de l'immobilier et des matières premières, et certains investissements à revenu fixe qui visent à fournir un rendement réel, comme les obligations indexées à l'inflation.

Détails du fonds :

Horizon de placement

| | | | |
|---------------|----------------|--------------------|--------------------------|
| Moins d'un an | Au moins un an | Au moins trois ans | Au moins cinq ans |
|---------------|----------------|--------------------|--------------------------|

Volatilité du fonds

| | | | | |
|--------|----------------|--------------|----------------|--------|
| Faible | Faible à moyen | Moyen | Moyen à élevée | Elevée |
|--------|----------------|--------------|----------------|--------|

Investissement minimum initial : 10 000 \$

Investissements subséquents : 500 \$

Fréquence de distribution : Mensuelle

Prix par part : 11,20 \$

Date de création : 25 février 2022

Indice de référence : 25% S&P Infrastructure mondiale (\$CAD)
75% Inflation américaine CORE +4%

Gestionnaire de portefeuille : Banque Nationale Investissements inc

Frais de gestion : 1,20 %

Codes de fonds disponibles :

Série L NBC4990

Répartition du portefeuille (% de l'actif net)



Principaux titres

| | % |
|--|-------|
| FNB de revenu d'actifs réels mondiaux BNI (NREA) | 30,74 |
| Fonds de lingots d'or Purpose catégorie F cvt dev | 12,73 |
| Hancock Timberland and Farmland Fund LP | 8,52 |
| Brookfield Real Estate Partners NUS L.P | 7,96 |
| CI Global Private Real Estate Fund | 6,92 |
| Fiera Infrastructure Fund Series 1 | 6,39 |
| COMOX Global Agriculture Open End Fund CA II LP | 5,81 |
| Infrastructure Investment Fund Canada 2 Hedge LP | 5,17 |
| Nuveen Global Farmland Fund Lux SCSp | 4,56 |
| Fiera Global Agriculture Open End Fund CA II LP, S | 3,61 |

Répartition sectorielle

| | % |
|---------------------------|-------|
| Fonds commun de placement | 45,58 |
| Autres | 15,20 |
| Services publics | 14,13 |
| Services industriels | 8,92 |
| Immobilier | 8,57 |
| Énergie | 6,18 |
| Espèces et quasi-espèces | 0,84 |
| Technologie | 0,36 |
| Télécommunications | 0,22 |

Rendements par année civile (%)

| AAJ | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|------|-------|------|------|------|------|------|
| 4,67 | 10,81 | 1,04 | - | - | - | - |

Rendements annualisés (%)

| 1 M | 3 M | 6 M | 1 A | 3 A | 5 A | 10 A | Créa. |
|------|------|------|------|------|-----|------|-------|
| 1,24 | 1,35 | 2,38 | 9,57 | 5,86 | - | - | 4,89 |

Qu'est-ce qu'une caisse privée?

Une Caisse privée est un fonds d'investissement privé. Vous recevez des parts de la Caisse privée en retour de votre investissement. La valeur de ces unités est établie en fonction des investissements composant la Caisse privée. Cette dernière est gérée par un gestionnaire de portefeuille professionnel sur une base discrétionnaire.

Contenu

La Caisse privée obtient une exposition aux marchés boursiers en investissant dans des fonds sous-jacents gérés par des tiers. La Caisse privée cherche à apporter à l'investisseur une diversification améliorée des risques, à profiter d'arbitrage opportuniste et avoir un risque global plus faible que les portefeuilles traditionnels. La Caisse privée peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant que le gestionnaire recherche des occasions de placement.

À qui s'adresse cet investissement?

À un investisseur qui :

- recherchent un placement à long terme (au moins cinq ans);
- souhaitent une exposition aux marchés des actifs réels mondiaux;
- désirent ajouter des placements alternatifs à leur portefeuille.

Autres renseignements

Ce sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à l'entente de gestion discrétionnaire. Si vous désirez plus de détails, contactez votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale.

Question de fiscalité

De façon générale, vous devrez payer de l'impôt sur les gains et revenus générés par votre investissement. Le montant que vous devrez acquitter sera déterminé en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et du type de régime dans lequel se retrouve votre investissement, tel un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Il est à noter que si vous détenez votre investissement dans un compte non-enregistré, les distributions ou les gains réalisés devront être inclus dans votre revenu imposable, que ceux-ci soient versés, réinvestis ou courus.